

Méthodes et mesures proposées par l'IA / Position de l'Unsa éducation

L'UNSA éducation a défendu le plus grand nombre d'écoles pour éviter une fermeture de classe ou obtenir une ouverture.

Les débats ont été particulièrement houleux avec les représentants de l'UNSA éducation pour les situations suivantes :

- Fermeture de deux écoles maternelles sur La Rochelle : Lafond et Kennedy (4 postes / 55 élèves sans les deux ans)
+ deux fermetures conditionnelles en maternelle : Balande et Palissy.

L'UNSA éducation dénonce ces deux fermetures conditionnelles car les 55 élèves des écoles fermées seront certainement inscrits à Balande et Palissy.

- Trois fermetures conditionnelles sur Rochefort. Deux en élémentaires, une en maternelle.

L'UNSA éducation dénonce ces fermetures conditionnelles alors que les écoles annoncent des effectifs au dessus du seuil.

- L'IA précise que beaucoup de fermetures conditionnelles sont proposées pour lui permettre d'envoyer une alerte aux mairies, et s'assurer que des élèves seront bien inscrits dans ces écoles à la rentrée.

L'UNSA éducation s'indigne de cette méthode et la dénoncera haut et fort si l'IA maintient ces mesures injustes. Nous ne pouvons admettre que ce soient les écoles, les élèves et les enseignants qui 'trinquent' parce que des élus ne suivent pas la politique de carte scolaire que l'IA souhaite mener.

- Suite à une fermeture de classe, certaines écoles perdent leur quotité de décharge de direction. L'IA précise que ces écoles élémentaires bénéficieront pendant un an d'une quotité de décharge exceptionnelle qui leur permettra de fonctionner avec les conditions d'avant fermeture.

Lorsque l'IA a abordé les mesures de carte scolaire relatives aux maternelles, l'UNSA éducation s'est réjoui de cette décision et a demandé que les écoles touchées par une mesure bénéficient aussi de décharge de direction exceptionnelle. Nous attendons la réponse...

- Une fermeture est prononcée à l'Ecole Libération de Rochefort. Cette école primaire comporte 2 classes maternelles. L'IA a appliqué la règle suivante ; si aucune mesure n'apparaît soit du côté maternel, soit du côté élémentaire et qu'une globalisation conduit à une moyenne après fermeture inférieure à 24, la fermeture est retenue.

L'UNSA éducation ne peut pas accepter cette mesure. Il manque 4 élèves à cette école qui est en RRS et la règle de globalisation pour fermeture n'a pas de barème spécifique pour les écoles en éducation prioritaire. Si les effectifs de la maternelle et de l'élémentaire sont pris séparément, il ne devrait pas y avoir de fermeture. Si l'IA ne revient pas sur cette décision, l'UNSA-Education dénoncera publiquement cette règle qui risque de refroidir certaines écoles qui souhaitaient fusionner ou rejoindre un RPI.

- Un poste de Brigade Départementale ASH devient poste ressource option B (handicap visuel) avec une mission de suivi des élèves, de formation des enseignants et de formation des AVS.

Pour l'UNSA éducation, ce type de poste doit-être profilé. Si l'IA a besoin de créer des postes qui ne sont pas face aux élèves, il doit le faire remonter au ministère ! Nous comprenons bien que cela lui soit difficile car cela va à l'encontre de la feuille de route ministérielle, mais nous ne pouvons cautionner qu'un tel poste soit considéré comme un Brigade départemental ASH.

- Les postes SESSAD « trouble du comportement » sont ouverts aux titulaires d'une option D ou F.

L'UNSA éducation a cru que cette mesure était un poisson d'avril. Les SESSAD « trouble du comportement » relèvent du champ de handicap. Il faut donc une option D pour y être titularisé. Nous avons argumenté, textes à l'appui. Nous attendons la réponse.
A quand l'ouverture des CLIS aux options F ?

- Tous les postes vacants de PEMF ou qui le deviendront en cours de mouvement seront transformés en postes d'adjoints ordinaires dans l'attente de la mise en place du nouveau dispositif à la rentrée 2012

L'UNSA éducation a dénoncé cette mesure qui est prise avant même que le groupe de réflexion ne se soit réuni. De plus, elle va totalement bloquer le mouvement des maîtres formateurs.

- Le poste de direction de l'école Lair de St Jean d'Angely est associé avec le 1/2 poste enfants du voyage de cette école

L'UNSA éducation dénonce le profilage masqué de la direction de l'école et s'étonne que ce type de mesure soit aujourd'hui possible ! En effet, l'administration a toujours dit que le cumul de deux étiquettes n'était pas possible (direction + clis, direction + IMF....)

- Les 3 postes de psychologues scolaires gelés le resteront.

L'UNSA éducation demandera à chaque fois le dégel de ces trois postes. Ils n'ont jamais été fermés, nous continuerons donc à développer des arguments pour qu'ils soient ré-ouverts.